

CERTIFICAT DE PUBLICATION**AVIS**

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2020/5117/175/176 abrog. du 20 novembre 2024 du **Ministre du Travail** accorde à la société LEMON EVENT SUPPORT l'abrogation de l'arrêté 3A/2020/5117/175 pour l'utilisation nationale de quatre palans à Grass, 9, rue Luss Arendt.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les publications, le cas échéant, reprises dans l'autorisation précitée sont accessible sur le site internet de l'Inspection du travail et des mines sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablisements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du - 4 DEC. 2024

Steinfort, le - 4 DEC. 2024


Le bourgmestre




Le secrétaire communal